

COMMUNE
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2024**

Membres en exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de convocation : 29/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, FOUQUET Emmanuelle, MALBRAND Guy, ALIX Marie et BELLAMY Pascal.

Absente excusée : Mme GONCALVES DO REGO Marie-Line

Mme ALIX Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 15 octobre 2024
- Nouveau plan de financement PAC
- Bilan triennal artificialisation des sols
- Mise à disposition du matériel espace vert pour le club de foot
- Mise à disposition d'une salle pour des ateliers de généalogie
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le derniers procès-verbal de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas d'observation et approuve le procès-verbal du Conseil municipal en date du 15 octobre 2024.

DELIBERATION N° D2024/52 :

TRAVAUX REMPLACEMENT CHAUDIERE FUEL PAR POMPES A CHALEUR

La commune est adhérente au service de conseil en maîtrise énergétique – service CEP – de la communauté de communes du Pays Loudunais.

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour l'installation de la pompe à chaleur à l'école. Le montant total de ce projet étant supérieur au projet initial, il indique que le Conseil doit délibérer sur un nouveau plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES H.T.	Montants
Installation Pompe à chaleur air/eau	18 917.00 €
TOTAL DEPENSES	18 917.00 €

RECETTES	Montants
DSIL	5 107.00 €
DETR	4 360.00 €
Fonds Vert	4 918.00 €
CEE par le Syndicat Energies Vienne	648,00 €
Autofinancement	3 884.00 €
TOTAL RECETTES	18 917,00 €

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL ainsi que tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet et à modifier la demande au titre du Fonds Vert.

BILAN TRIENNAL ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine délibération qu'il faudra prendre pour la réalisation du bilan triennal de l'artificialisation des sols de la commune. Il s'agira de mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en hectares et en pourcentage du territoire couvert, le solde entre surfaces artificialisées et non artificialisées, les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables.

DELIBERATION N° D2024/53 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association sportive de la commune souhaite avoir accès aux équipements de la commune à titre gratuit afin d'effectuer l'entretien du stade.

Afin d'encadrer et de règlementer cette utilisation, Monsieur le Maire propose de signer avec l'association concernée une convention de mise à disposition de biens dont il donne lecture aux conseillers présents.

La convention mentionne notamment les obligations et engagement de l'association bénéficiaire en termes d'entretien des équipements, de fonctionnement, et de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer avec l'association sportive de la commune une convention de mise à disposition de biens

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR DES ATELIERS DE GENEALOGIE

Le Conseil Municipal est en réflexion sur quelle salle peut être mise à disposition pour la tenue d'atelier de généalogie.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal se rejoint à 16h pour l'installation du banquet du 11 novembre
- Il faut refixer le panneau de signalisation de la Lagune
- Un pot de départ sera organisé pour le changement de coiffeuse
- Le propriétaire de la Brasserie va être contacté pour le problème de la végétation envahissante.
- Le panneau de signalisation vitesse à la sortie de Bessé va être modifié pour mettre une limitation à 30 km/h
- Une étude tarifaire va être faite pour mettre des grosses jardinières qui feront office de chicanes.
- Le 14 novembre sera organisé une réunion pour la préparation du prochain bulletin municipal
- Les 2 radiateurs de la salle des fêtes vont être réparés

- Une rampe d'accès à l'étage dans le bar va être installée
- Réflexion sur une amélioration de l'acoustique dans le bar
- Réflexion sur des créneaux horaires pour laisser l'Eglise ouverte au public
- Vendredi 29 novembre : marché de Noël de l'APE
- Décoration du sapin de Noël : rendez-vous à 10h

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais,
Le 5 novembre 2024.
Le Maire, Philippe BATTY



PROJET DE DELIBERATION

ARRONDISSEMENT
CHATELLERAULT

DEPARTEMENT
VIENNE

CANTON
LOUDUN

COMMUNE
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal en réunion du 5 NOVEMBRE 2024

Délibération n°	Objet	Décision
D2024/52	TRAVAUX REMPLACEMENT CHAUDIERE FUEL PAR POMPES A CHALEUR	<i>Approuvée</i>
D2024/53	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS	<i>Approuvée</i>